

**HABILITATION ELECTRIQUE // INITIAL
PERSONNEL NON ELECTRICIEN BASSE TENSION****B0 - H0 - H0V****ELEC-02**

DUREE	✓ 1 jour
PUBLIC	✓ Personnel non électricien travaillant à proximité des installations électriques
PREREQUIS	✓ Etre capable de comprendre les instructions de sécurité
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510 ✓ Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension ✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain ✓ Expliquer la notion de travaux hors tension ✓ Adapter son comportement face à un électrisé ✓ Réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT ✓ Accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques BT (maxi 400V & 32A)

PROGRAMME

Tronc commun

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)

Chargé de chantier (B0, H0, H0V)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

Par un jeu de rôle ou une mise en pratique

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
 - Chantier
 - Travaux
 - Exploitation électrique
 - Consignation
 - Ou de son employeur
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique (Exécutant)
- Baliser et surveiller la zone des opérations (Chargé de chantier)

Evaluation

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">✓ Projections d'audiovisuels✓ Utilisation de la norme et de documents associés✓ Etude de cas (accidents)✓ Vidéo✓ Equipement de protection individuelle✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...)✓ Equipements électriques pour mise en situation
MODALITE D'EVALUATION	<p>A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</p> <p>A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</p> <p>L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</p>
SANCTION DE LA FORMATION	<p>Attestation de fin de formation</p> <p>Titre d'habilitation vierge</p>